



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 378 193 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.01.2004 Bulletin 2004/02

(51) Int Cl.7: **A47G 9/00, A47G 9/02**

(21) Numéro de dépôt: **03366004.4**

(22) Date de dépôt: **30.06.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Vuiton, Catherine**
75005 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Poupon, Michel**
Cabinet Michel Poupon,
3 rue Ferdinand Brunot
88026 Epinal Cedex (FR)

(30) Priorité: **01.07.2002 FR 0208188**

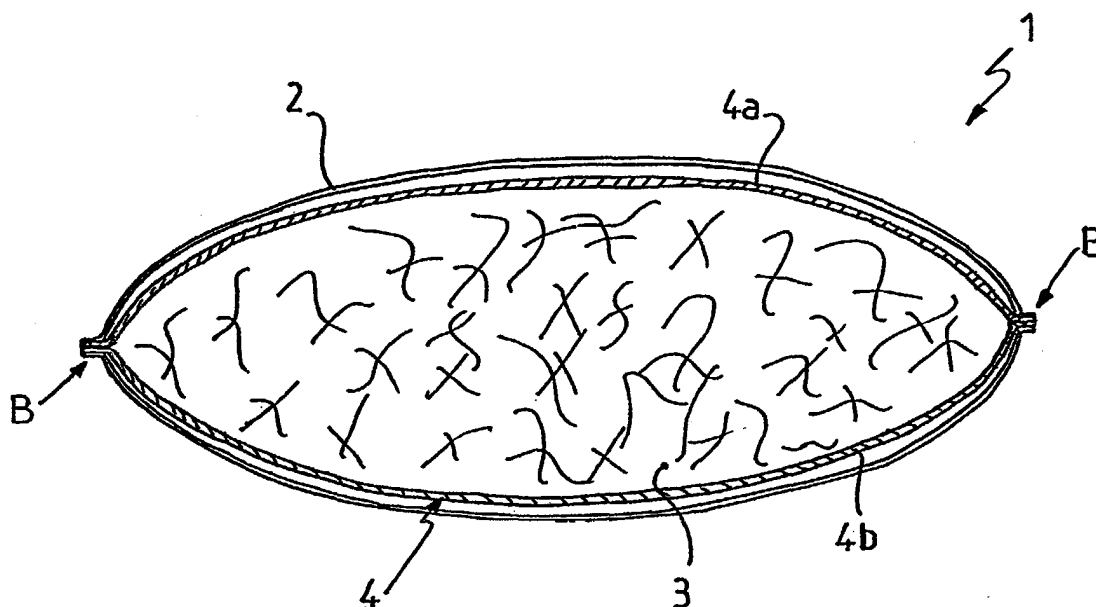
(71) Demandeur: **Le Monde Des Marques**
89700 Tonnerre (FR)

(54) **Article de literie du type oreiller, couette ou analogue**

(57) La présente invention concerne un article de literie du type oreiller, couette ou analogue constitué d'une housse ou enveloppe extérieure (2) en toile tissée externe du type coton naturel rempli d'un garnissage intérieur (3), caractérisé en ce que le garnissage intérieur (3) est enclavé dans une enveloppe intérieure (4) constituée d'au moins deux panneaux (4a,4b;4c) réalisés en

un tissu non tissé traité dans la masse ou par imprégnation et en ce que chaque panneau de ladite enveloppe intérieure (4) est relié à l'enveloppe extérieure (2), le produit ou le principe actif présentant une ou une combinaison des caractéristiques suivantes: anti-bactérien, anti-acarien, anti-feu ou anti-odeur, produit d'aromathérapie.

FIG. 1



EP 1 378 193 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un article de literie du type oreiller, couette ou analogue.

[0002] Elle se rapporte plus particulièrement à un article de literie présentant des caractéristiques anti-allergènes, d'hygiène et de sécurité.

[0003] On connaît déjà dans l'état de la technique antérieure, notamment par le certificat d'utilité français FR 2 763 928, un tel article de literie, notamment un oreiller, présentant une action conjuguée anti-bactérienne et anti-acarienne par l'association d'une enveloppe extérieure en tissu naturel (Coton) traitée anti-acariens et d'un garnissage anti-bactérien.

[0004] Bien que des tests ont été réalisés sur ce type d'article de literie afin de déterminer la compatibilité, notamment au niveau irritation ou sensibilisation, de l'enveloppe extérieure traitée avec le contact de la peau de l'utilisateur, il ressort que certains scientifiques confirment leurs doutes sur la sécurité de ce produit, compte tenu notamment du peu de recul des études menées, entraînant de ce fait une désaffection de la part de certains consommateurs préférant ne pas utiliser le produit par principe de précaution.

[0005] Par ailleurs, la conception de tels articles de literie pose également la question de la sécurité des confectionneurs qui sont amenés à respirer à longueur de journée les effluents des produits de traitement introduits dans les garnissages notamment lors de l'étape de remplissage du garnissage dans l'article de literie.

[0006] Le but de l'invention est de proposer un article de literie du type oreiller, couette ou analogue qui permet de résoudre tout ou partie des inconvénients précités.

[0007] A cet effet, la présente invention a pour objet un article de literie du type oreiller, couette ou analogue constitué d'une housse ou enveloppe extérieure en toile tissée externe du type coton naturel rempli d'un garnissage intérieur, caractérisé en ce que le garnissage intérieur est enclavé dans une enveloppe intérieure constituée d'au moins deux panneaux réalisés en un tissu non tissé traité dans la masse ou par imprégnation et en ce que chaque panneau de ladite enveloppe intérieure est relié à l'enveloppe extérieure.

[0008] Selon une caractéristique avantageuse de la présente invention, les panneaux de l'enveloppe intérieure sont reliés respectivement aux panneaux constituant l'enveloppe extérieure par couture de leurs bords.

[0009] Toujours selon l'invention, le garnissage intérieur est constitué d'un garnissage non-traité du type plumes, mousses, fibres ou analogue.

[0010] Selon une caractéristique avantageuse de la présente invention, les panneaux de l'enveloppe intérieure sont traités avec un produit présentant une ou une combinaison des caractéristiques suivantes : anti-bactérien, anti-acarien, anti-feu ou anti-odeur.

[0011] Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus

clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue en coupe d'un oreiller selon la présente invention, et
- la figure 2 est une vue en coupe d'un oreiller selon une variante de réalisation.

[0012] On a représenté à la figure 1, un article de literie en l'occurrence un oreiller 1 constitué d'une housse 2 ou enveloppe extérieure en toile tissée externe conventionnelle du type coton naturel rempli d'un garnissage intérieur 3 assurant le gonflant et le confort de l'article.

[0013] Selon la présente invention, le garnissage intérieur 3 est enclavé dans une enveloppe intérieure 4 constituée d'au moins deux panneaux 4a, 4b réalisés en un tissu non tissé traité dans la masse ou par imprégnation notamment par un principe actif du type produit anti-allergène et en ce que chaque panneau 4a, 4b de ladite enveloppe intérieure 4 est relié à l'enveloppe extérieure 2 assurant ainsi une barrière contre la migration de bactéries vers l'intérieur de l'oreiller.

[0014] On notera que le principe actif est incorporé dans le tissu non tissé formant l'enveloppe intérieure soit par imprégnation du tissu et fixation du principe par chauffage et laminage, soit à la sortie de l'extrusion des fibres formant ultérieurement le tissu le principe actif est incorporé.

[0015] On comprend que les panneaux 4a, 4b de l'enveloppe intérieure 4 sont traités selon une variante de réalisation avec un produit ou un principe actif présentant une ou une combinaison des caractéristiques suivantes: anti-bactérien, anti-acarien, anti-feu ou anti-odeur selon le résultat désiré. Le principe actif peut également être sans sortir du cadre de l'invention un produit d'aromathérapie.

[0016] Selon un mode de réalisation représenté à la figure 1, l'enveloppe intérieure 4 est constituée d'un panneau supérieur 4a et d'un panneau inférieur 4b reliés respectivement aux panneaux supérieur et inférieur constituant l'enveloppe extérieure 2 par couture de leur bords B.

[0017] Une telle liaison des panneaux de l'enveloppe intérieure 4 avec les panneaux de l'enveloppe extérieure 2 permet avantageusement d'assurer un confort à l'article de literie en évitant tout déplacement de ladite enveloppe intérieure notamment suite à un lavage.

[0018] On notera que l'enveloppe intérieure 4 réalisée en tissu non tissé traité ou imprégné dans la masse permet d'une part de conserver un confort à l'article de literie de par le faible poids de ladite enveloppe intérieure et d'autre part d'assurer une longévité de l'efficacité du traitement par rapport à un traitement de surface conventionnel par une faible introduction de produit de traitement.

[0019] En outre, l'emploi de tels panneaux en tissu non tissé traité selon l'invention permet d'utiliser tous les types de garnissages naturels notamment les plumes ou encore les mousses découpées, ces dernières ne trouvant leur emploi dans les solutions classiques du fait de leur incapacité à être traitées anti-acariens ou anti-bactériens.

[0020] Lors de l'utilisation d'un garnissage non-traité du type plume, l'enveloppe intérieure permet d'éviter la migration du garnissage vers l'extérieur assurant ainsi un confort accru pour l'utilisateur.

[0021] De même, dans le cas de garnissage non-traité du type mousse qui présente l'inconvénient de jaunir rapidement avec le temps, l'enveloppe intérieure d'aspect blanchâtre permet de camoufler le jaunissement du garnissage assurant ainsi une barrière visuelle et garantissant l'esthétisme du produit.

[0022] Selon une variante de réalisation représentée à la figure 2, l'enveloppe intérieure est constituée de trois panneaux respectivement supérieur 4a, central 4c et inférieur 4b dans lequel le panneau central est par exemple parfumé.

[0023] Sans sortir du cadre de l'invention, les panneaux supérieur et inférieur de l'enveloppe intérieure peuvent, dans le cadre d'application médicale, être enduits d'une couche plastique sur la face extérieure.

[0024] De même, on comprend qu'un troisième panneau peut être superposé au panneau inférieur ou supérieur et imprégné ou traité dans la masse d'un principe actif différent du principe actif des panneaux inférieur et supérieur.

[0025] On comprend à la lecture de la description ci-dessus que l'article de literie selon la présente invention permet avantageusement d'assurer à l'utilisateur le contact avec un produit naturel sans risque de diffusion des principes actifs de traitement intégrés dans la masse ou par imprégnation de l'enveloppe intérieure. Par ailleurs, un tel article assure aux confectionneurs aucun dégagement d'effluent de produits de traitement lors de la phase de remplissage de ces oreillers, couettes ou duvets du fait notamment de l'emploi de produit naturel.

[0026] Il est à noter également que de tels articles permettent d'utiliser moins de produits de traitement favorisant ainsi la protection de l'environnement.

[0027] Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec deux modes de réalisation particuliers elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits.

Revendications

1. Article de literie du type oreiller, couette ou analogue constitué d'une housse ou enveloppe extérieure (2) en toile tissée externe du type coton naturel rempli d'un garnissage intérieur (3), **caractérisé en ce que** le garnissage intérieur (3) est enclavé dans une enveloppe intérieure (4) constituée d'au moins

deux panneaux (4a, 4b ; 4c) réalisés en un tissu non tissé traité dans la masse ou par imprégnation, et **en ce que** chaque panneau de ladite enveloppe intérieure (4) est relié à l'enveloppe extérieure (2).

2. Article de literie du type oreiller, couette ou analogue selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les panneaux (4a, 4b; 4c) de l'enveloppe intérieure (4) sont reliés respectivement aux panneaux constituant l'enveloppe extérieure (2) par couture de leurs bords (B).

3. Article de literie du type oreiller, couette ou analogue selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le garnissage intérieur (3) est constitué d'un garnissage non traité du type plumes, mousses, fibres ou analogues.

4. Article de literie du type oreiller, couette ou analogue selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les panneaux (4a, 4b ; 4c) de l'enveloppe intérieure (4) sont traités avec un produit ou un principe actif présentant une ou une combinaison des caractéristiques suivantes : anti-bactérien, anti-acarien, anti-feu ou anti-odeur, produit d'aromathérapie.

FIG. 1

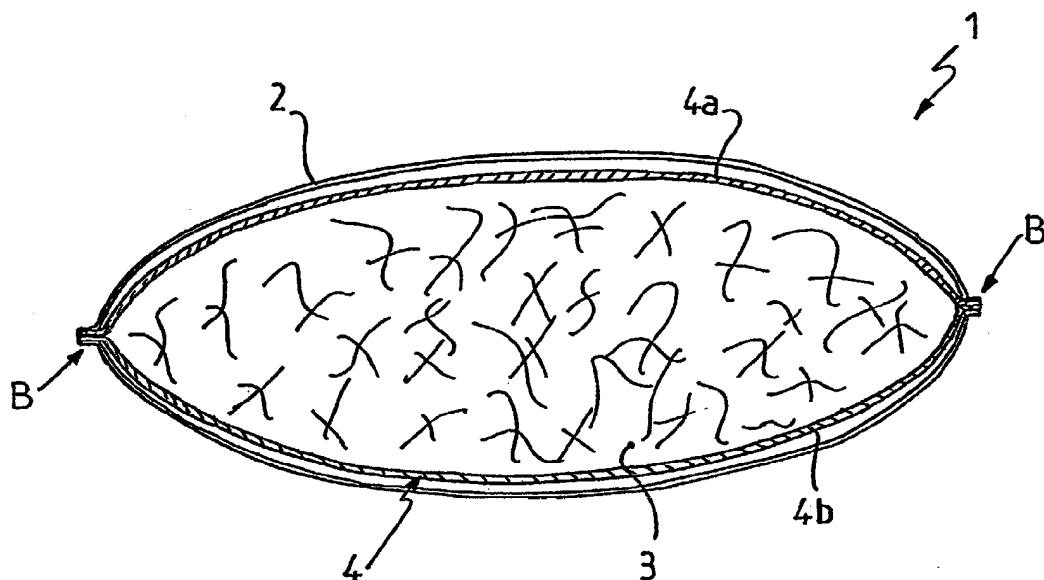
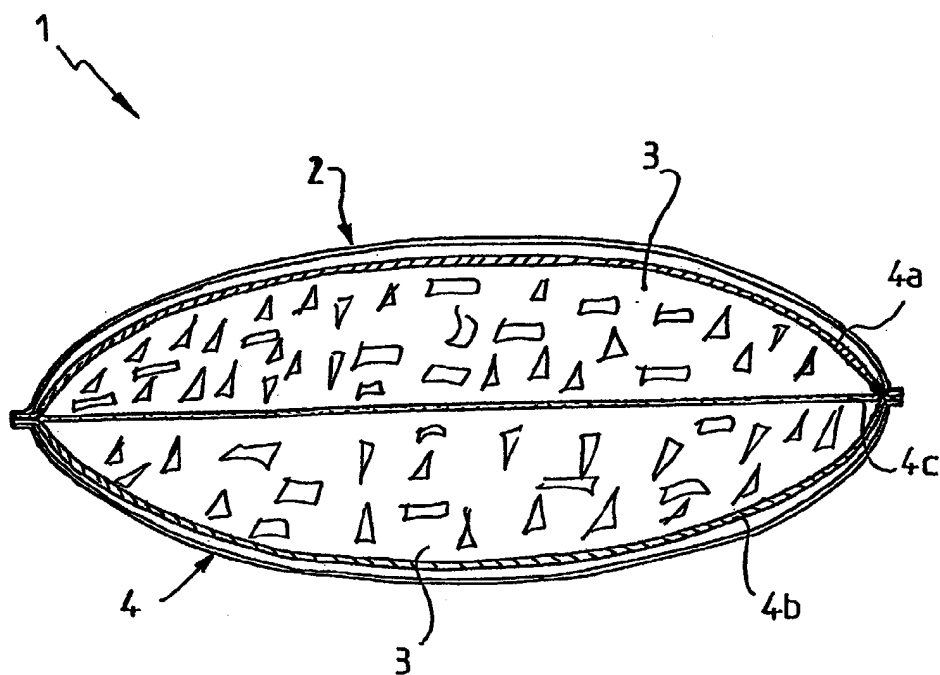


FIG. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 36 6004

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	DE 196 54 798 A (KIRCHHOFF INTERNATIONAL GMBH M) 2 juillet 1998 (1998-07-02) * abrégé; figures 1,2 * * colonne 7, ligne 3 - ligne 5 * * colonne 6, ligne 47 - ligne 64 * ---	1-4	A47G9/00 A47G9/02
D,Y	FR 2 763 928 A (ABEIL) 4 décembre 1998 (1998-12-04) * le document en entier * ---	1-4	
A	FR 2 742 977 A (SOGILO NV) 4 juillet 1997 (1997-07-04) * revendications 1,2,5,7 * ---	1,4	
A	EP 0 323 116 A (WOODCOCK) 5 juillet 1989 (1989-07-05) * colonne 3, ligne 22 - ligne 38; figure 2 * ---	1,3	
A	US 4 969 869 A (BURGIN ET AL) 13 novembre 1990 (1990-11-13) * colonne 2, ligne 39 - ligne 64; figure 1 * -----	1,3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 septembre 2003	Examineur van Overbeek, K
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 36 6004

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-09-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19654798 A	02-07-1998	DE 19654798 A1	02-07-1998
		AU 5860998 A	31-07-1998
		DE 29623759 U1	04-11-1999
		WO 9829012 A1	09-07-1998
FR 2763928 A	04-12-1998	FR 2763928 A1	04-12-1998
FR 2742977 A	04-07-1997	BE 1009900 A5	07-10-1997
		AU 1361897 A	28-07-1997
		WO 9724484 A1	10-07-1997
		CZ 9702697 A3	18-02-1998
		DE 29622338 U1	13-03-1997
		EP 0812372 A1	17-12-1997
		ES 2113328 A1	16-04-1998
		FR 2742977 A3	04-07-1997
		JP 11501246 T	02-02-1999
		NL 1004907 C2	19-01-1999
		NL 1004907 A1	02-07-1997
		NO 973939 A	27-08-1997
		NZ 325161 A	23-12-1998
EP 0323116 A	05-07-1989	AT 86451 T	15-03-1993
		AU 2768689 A	29-06-1989
		DE 3879149 D1	15-04-1993
		DE 3879149 T2	24-06-1993
		EP 0323116 A1	05-07-1989
		ES 2038316 T3	16-07-1993
		GB 2213053 A ,B	09-08-1989
		GR 3007375 T3	30-07-1993
		HK 11892 A	21-02-1992
		NZ 227499 A	29-01-1992
		SG 99291 G	17-01-1992
		US 5050256 A	24-09-1991
US 4969869 A	13-11-1990	US 4826479 A	02-05-1989

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82